



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/02/2021

Présents :

M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. LEGALLAIS Xavier, Mme LEMONNIER Séverine, Mme TRIAUREAU Caroline

Procuration(s) :

Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael donne pouvoir à M. CARPENTIER Ludovic, M. POUPARD Yann donne pouvoir à Mme TRIAUREAU Caroline

Absent(s) :

Mme RIOT Eloise, M. ANFRYE Bernard

Excusé(s) :

Mme MERCENNE Alexandra, M. POUPARD Yann, M. PRICOT Mickael

Secrétaire de séance : Mme LEMONNIER Séverine

Président de séance :

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21/12/2020

Madame le Maire soumet au vote le compte-rendu du 21/12/2020 que les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail.

Les membres du conseil Municipal, présents ou représenté adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

1 – Compte administratif : Budget Campemeille

Investissement

Dépenses	Prévu :	234 302.00€
	Réalisé :	27 118.83€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévu :	804 259.00€
	Réalisé :	676 799.52€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	533 139.00€
	Réalisé :	178 495.68€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévu :	533 139.00€
	Réalisé :	178 495.68€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat clôture de l'exercice

Investissement :	649 680.69€
Fonctionnement :	0.00€
Résultat global :	649 680.69€

Le compte administratif est soumis au vote sous la présidence de M. GUERIN Guy doyen d'âge.
Madame le Maire étant sortie de la salle.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2020

2 – Compte de gestion : Budget Campemeille

Mme CHIROL Avelyne expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier d'Harfleur à la clôture de l'exercice. Le compte de gestion est soumis au vote sous la présidence de M. GUERIN Guy doyen d'âge, en même temps que le compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2020

3 – Affectation des résultats 2020 : Budget Campemeille

Le conseil Municipal, sous la présidence de Mme CHIROL Avelyne, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 18 février 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	0.00€
- Un déficit reporté de :	0.00€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	00.00
- Un excédent d'investissement de :	649 680.69€
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un excédent de financement de :	649 680.69€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT	0.00€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	0.00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT	649 680.69€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation de résultat de l'année 2020.

Mme HEBERT Corine présente la proposition budgétaire pour 2021.

4 – Budget Primitif 2021 : Budget Campemeille

Proposition du Budget Primitif 2021 :

Investissement	
Dépenses :	288 210.00€
Recettes :	937 890.69€
Fonctionnement	
Dépenses :	576 422.00€
Recettes :	576 422.00€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2021.

5 - Subventions exceptionnelles aux associations

Compte tenu du contexte, nous avons adressé un mail à l'ensemble des associations, pour qu'elles puissent nous faire part de leurs difficultés financières, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Les subventions habituelles seront inscrites tout de même au budget pour intervenir de nouveau dans le cours de l'année en cas de reprise d'activités.

Trois associations ont demandé une subvention.

- La Clé de Sol -> 1 000€
- Le Judo Club -> Demande la subvention habituelle pour équilibrer son budget
- Le Tonic Club -> En déficit de - 2 217€, elle rémunère ses professeurs.

Il vous est proposé au vue des situations financières de ces associations de verser une subvention exceptionnelle de 4 000€ au Tonic Club, qui rencontrait déjà des difficultés avant l'épidémie de COVID.

De répondre aux deux autres qu'elles nous sollicitent en cours d'année.

Concernant la coopérative scolaire, le solde des comptes au 5 janvier 2021 est de 10 375€. Il vous est proposé de ne pas attribuer notre subvention habituelle de 8 000€, et de préciser à l'école qu'elle nous sollicite en cas de besoin.

Il vous est proposé de verser aux associations suivantes les mêmes que l'an passé.

- Restaurant du Cœur -> 1 500€
- Secours Populaire-> 500€
- Téléthon -> 1 700€

Mme TRIAUREAU Caroline demande pour quelle raison l'association La Clé de Sol demande 1 000€, et si elle rémunère son chef de chœur.

Elle s'interroge également pour les autres associations.

Madame le Maire répond que l'association La Clé de Sol ne rémunère pas le chef de chœur, que les autres associations n'ont pas fait de demande. Elle rappelle que l'ensemble des subventions est budgétisé au BP 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité,

Décident :

- D'accorder une subvention exceptionnelle à l'association le Tonic Club pour un montant de 4 000€.
- De verser la même subvention que l'an passé aux associations : Restaurant du cœur, Secours Populaire et le Téléthon.

6 - Votes des taux des taxes d'habitations et foncières

Compte tenu de la disparition de la taxe d'habitation, sur les résidences principales, les communes vont bénéficier du transfert de taux de la taxe foncière bâtie du département. Il nous faut donc ajouter à notre taux actuel le taux du département.

Il est proposé de maintenir les taux de 2020

- Taxe d'habitation -> 3,21%
- Taxe foncière bâtie : 18.96% +Taux département : 25,36% -> 44.32%
- Taxe foncière non bâtie -> 19%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité,

Décident :

- De fixer les taux des taxes d'habitations et foncières pour 2021 tels qu'ils sont définis ci-dessus.

7 - Budget communal : amortissement extension de réseaux

Nous avons réglé des frais d'extension de réseaux l'an dernier pour un montant de 2 618€.

Les dépenses ont été imputées au compte 204 qui doivent être amorties.

Compte tenu de la somme, il est proposé de procéder à l'amortissement sur une année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- D'amortir l'extension des réseaux pour un montant de 2 618€ sur une année et d'inscrire la dépense au BP 2021

8 – Compte administratif : Budget communal

Investissement

Dépenses	Prévu :	6 375 819.05€
	Réalisé :	958 580.50€
	Reste à réaliser :	1 018 250.00€

Recettes	Prévu :	6 375 819.05€
	Réalisé :	2 176 346.38€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	8 288 492.21€
	Réalisé :	2 221 746.23€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévu :	533 139.00€
	Réalisé :	178 495.68€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat clôture de l'exercice

Investissement :	1 217 765.88€
Fonctionnement :	6 352 778.52€
Résultat global :	7 570 544.40€

Le compte administratif est soumis au vote sous la présidence de M. GUERIN Guy doyen d'âge.
Madame le Maire étant sortie de la salle.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2020

9 – Compte de gestion : Budget Communal

Mme CHIROL Avelyne expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier d'Harfleur à la clôture de l'exercice. Le compte de gestion est soumis au vote sous la présidence de M. GUERIN Guy doyen d'âge, en même temps que le compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2020

10 – Affectation des résultats 2020 : Budget communal

Le conseil Municipal, sous la présidence de Mme CHIROL Avelyne, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 18 février 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 068 236.31€
- Un excédent reporté de :	5 284 542.21€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 352 778.52
- Un excédent d'investissement de :	1 217 765.88€
- Un déficit des restes à réaliser de :	1 018 250.00€
Soit un excédent de financement de :	99 515.88€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT	6 352 778.52€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	6 352 778.52€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT	1 217 765.88€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation de résultat de l'année 2020.

Mme MERCENNE Alexandra demande par message téléphonique de prendre en compte son pouvoir jusqu'à la fin de la séance alors qu'elle avait précisé jusqu'à 18h30.

Madame le Maire fait voter le principe de son pouvoir jusqu'à la fin de la séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité, acceptent le principe de son pouvoir jusqu'à la fin de la séance pour Mme MERCENNE Alexandra.

11 – Budget Primitif 2021 : Budget communal

Mme HEBERT Corine présente la proposition budgétaire pour 2021.

Proposition du Budget Primitif 2021 :

Investissement

Dépenses :	9 426 634.36€
Recettes :	9 426 634.36€

Fonctionnement

Dépenses :	9 322 283.52€
Recettes :	9 322 283.52€

A 18h25, M. POUPARD Yann, pour des raisons médiales liées à la COVID 19, demande au Conseil Municipal si il peut donner son pouvoir à Mme TRIAUREAU Caroline. Les membres du Conseil Municipal ont procédé au vote et autorisent M. POUPARD Yann à donner son pouvoir à Mme TRIAUREAU Caroline.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2021.

12 - Construction vestiaires de foot

La remise en état des vestiaires du stade de foot amènerait trop de frais et ne résoudrait pas le problème des inondations.

Il est proposé de construire de nouveaux vestiaires, devant l'ancien bâtiment, et de démolir l'ancien ensuite.

Il convient :

- D'autoriser la construction de ces nouveaux vestiaires, et l'aménagement des abords.
- D'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes de subventions DETR, DSIL, Département, et Fédération de Football.
- D'autoriser Madame le Maire à lancer l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- La construction de nouveaux vestiaires au stade de foot.

Autorisent :

- Madame le Maire à déposer les demandes de subventions DETR, DSIL, Département, et Fédération de Football.
- Madame le Maire à lancer l'appel d'offres

13 - Mairie espace Multigénérationnelle - Construction

La construction d'une nouvelle Mairie est nécessaire depuis de nombreuses années. L'idée serait de garder la partie de l'ancienne école et de construire derrière la Mairie actuelle.

Un premier contact a été pris avec l'architecte de la CAUE, mais avant d'avancer sur le projet, il convient de valider le fait de garder l'ancienne école et de démolir dans un second temps la partie attenante.

D'autre part, il nous faut lancer l'appel d'offres pour choisir l'architecte qui élaborera le projet.

Mme HEBERT Corine demande si une réunion publique aura lieu.

Madame le Maire répond qu'effectivement, il était prévu une réunion publique, mais malheureusement compte tenu de la crise sanitaire, il n'est pas possible de l'organiser.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- De ne pas démolir l'ancienne école, de construire la nouvelle Mairie derrière l'ancienne, et de démolir ensuite la partie attenante à l'ancienne école.
- D'autoriser Madame le Maire à lancer l'appel d'offres afin de choisir l'architecte qui élaborera le projet.

14 - Toitures Mairie - logement communal

Les toitures de l'ancienne Mairie et du logement communal sont dégradées entraînant des fuites d'eau régulières.

Même si le projet de rénovation globale sera inclus dans la construction de la Mairie, il convient de refaire les toitures dès à présent.

Trois devis ont été établis :

- Société 1 -> 62 896.68€ TTC
- Société 2 -> 71 293.22€ TTC
- Société 3 -> 67 660.15€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- De retenir l'entreprise n°1 pour la réfection des toitures de l'ancienne Mairie et du logement communal.

15 - Tarifs jardin du souvenir

Suite au Conseil Municipal du 21 décembre 2020, nous avons recherché des fournisseurs de plaques à mettre sur la flamme du jardin du souvenirs ou sur les margelles.

Deux devis ont été établis :

- Société 1 -> 515.52€ pour 48 plaques gravures comprises
- Société 2 -> 967.18 € pour 48 plaques gravées.

Le devis avec la société n°1 a été signé pour 10.74€ TTC la plaque gravure comprise.

Comme convenu, il convient de revoir le tarif demandé aux familles pour la dispersion des cendres. Il est proposé de fixer la participation des familles à 15€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- De fixer le tarif du jardin du souvenir à 15€ au lieu de 60€ précédemment.

16 - Frais d'inhumation

L'enfant d'un agent de la commune est décédé à l'âge de 17 ans.

Outre la souffrance de l'agent, les frais d'inhumation sont très élevés, plus de 6 000€.

La commune souhaite attribuer une aide financière d'un montant de 1 000€, qui sera directement versée aux Pompes Funèbres.

M. LEGALLAIS Xavier et M. FLEURIGAND Cédric proposent une augmentation de la participation, Mme TRIAUREAU Caroline partage ce point de vue.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'attribuer une aide aux frais d'inhumation de l'enfant de l'agent, pour un montant de 1 500€.
- De verser cette participation directement aux pompes funèbres.

17 - Suppression des concessions de 45 ans au cimetière

La commune a depuis de nombreuses années des concessions pour une durée de 45 ans au cimetière. Cette durée n'est plus réglementaire.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé :

- De supprimer l'ensemble des concessions de 45 ans.
- De prolonger à 50 ans, durée réglementaire, gratuitement pour les concessions de 45 ans.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à

Décident :

- De supprimer les concessions d'une durée de 45 ans.
- De prolonger gratuitement à 50 ans les concessions réglées pour une durée de 45 ans.

18 - Maisons des séniors : lancement d'appel d'offres

Les terrains au lotissement Pasteur ont été achetés en début d'année.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à lancer l'appel d'offres pour la construction de huit maisons séniors.

Les maisons devront être aménagées en PMR, équipées d'une cuisine aménagée, elles devront être livrées clef en main.

Les membres du Conseil Municipal, présent ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De lancer l'appel d'offres pour la construction de huit maisons séniors.

19 - Abris service technique

L'agrandissement du Service Technique est prévu à compter de 2022.

Néanmoins, il est de plus en plus difficile de ranger les véhicules au Service Technique.

Il est proposé dans l'attente des travaux de construire un abri côté stockage afin de pouvoir y garer les engins.

Cet abri n'impactera pas les travaux futurs, d'agrandissement.

Trois devis sont présentés :

Solution 1 :

Société1	
Construction totale y compris le bardage sauf la maçonnerie	48 087.60€
Pour la maçonnerie :	
Société 2	34 710.00€
Ou	
Société3	35 308.00€

Solution 2 :

Société 4	
Construction sans bardage, ni maçonnerie	39 768.48€
Pour la maçonnerie :	
Société 2	34 710.00€
Ou	
Société3	35 308.00€
Pour le bardage :	
Société 5	23 505.56€

Solution 3 :

Société 6	
Construction sans bardage, ni maçonnerie	41 242.80
Pour la maçonnerie :	
Société 2	34 710.00€
Ou	
Société3	35 308.00€
Pour le bardage :	
Société 5	23 505.56€

Il est proposé de retenir la Solution 1, avec la société 1 pour la construction pour 48 087.60€, la Société 2 pour 34 710€ pour la maçonnerie,

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir la solution 1 avec la société 1 pour la construction et la société 2 pour la maçonnerie, pour un montant total de 82 797.60€.

20 - Changement des véhicules

M. CARPENTIER Ludovic explique que les véhicules du service technique sont vieillissants. Des réparations régulières sont effectuées.

Il propose de remplacer les véhicules, trois sociétés ont été contactées.

Il présente les devis pour chaque véhicule à remplacer :

Remplacement de la Clio :

Société 1 essence	14 877.76€
Société 2 électrique	27 973.76€
Société 3 électrique	19 501.26€

Mme TRIAUREAU Caroline demande quelle est la différence entre un véhicule essence et un véhicule électrique. M. CARPENTIER Ludovic précise que d'un point de vue écologique et de pérennité du véhicule l'électrique est plus intéressant.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- D'opter pour le véhicule de la Société 3 électrique pour un montant de 19 501.26€

Remplacement du Kangoo :

Société 1	22 979.16€
Société 2 diesel	13 489.36€
Société 3 électrique	19 522.76€

Il est proposé de retenir la Société 3 électrique.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- D'opter pour le véhicule la société 3 électrique pour un montant de 19 522.76€

Remplacement du fourgon Ford :

Société 1 diesel L2H2	19 052.36€
Société 2 L2H2 diesel	21 38.56€
Société 3 Diesel	20 280.56€

Il est proposé de choisir la société 3 Diesel, pour avoir l'ensemble des véhicules chez la Société 3.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- D'opter pour le véhicule de la société 3 Diesel pour un montant de 20 280.56€.

Remplacement du Camion Benne

Société 1 Benne HDI 110ch	19 394.64€
Société 2 châssis simple 435 LH3	20 371.36€
Société 3 Benne Diesel	29 519.76

Il est proposé de retenir le véhicule de la Société 3 Benne Diesel, qui a un double essieu.

Mme TRIAUREAU Caroline demande à M. LEGALLAIS Xavier ce dont a besoin le Service Technique.

M. LEGALLAIS Xavier répond que le véhicule double essieu est nécessaire.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- D'opter pour le véhicule Benne Diesel de la Société 3 pour un montant de 29 519.76€

21 - Dénomination d'un chemin communal

Un administré a divisé une parcelle de terrain le long de la rue du Père Arson pour la vendre en trois lots.

Nous rencontrons une difficulté pour numéroter ces parcelles, puisque les terrains se situent au niveau du n°8 de la rue du Père Arson et que nous avons déjà les n°8, 8 Bis, 8 Ter, 8 quater, il n'est pas possible de continuer la série. La solution serait de dénommer le chemin longeant ces parcelles et qui mène aux terrains agricoles.

Il vous est proposé de dénommer ce chemin : Chemin de la Prairie.

Cela nous permettrait de numéroter correctement les nouvelles parcelles.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De dénommer le chemin longeant les parcelles au niveau du n°8 de la rue du Père Arson : Chemin de la Prairie.

INFORMATIONS :

- Tableau des devis en cours

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Révision véhicule	Société 1 -> 195.60€	Société 1 -> 195.60€
Fournitures pour école	Société 1 -> 1228.64€	Société 1 -> 1228.64€
Vérification périodique poteau incendie zone industrielle	Société 1-> 889.20€	Société 1-> 889.20€
Réparation fuite d'eau rue des sœurs franciscaines	Société 1 -> 1 182.00€	Société 1 -> 1 182.00€
Registre jardin du souvenir	Société 1 ->36.48€	Société 1 ->36.48€
Diagnostic énergétique St Exupéry + logements fraternité	Société 1 -> 1 450.00€ Société 2 -> 1 700.00€	Société 1 -> 1 450.00€
Contrôle technique plafond école	Société 1 -> 900€	Société 1 -> 900€
Vidange déboureur et bac dégraisseur	Société 1 -> 1 294.80€	Société 1 -> 1 294.80€
Electrode allumage et ionisation Chaudière apt Fraternité	Société 1 -> 432.71€	Société 1 -> 432.71€

Investissement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Réfection bitume City Stade	Société 1 -> 29 574.00€ Société 2-> 35 712.00€	Société 1 -> 29 574.00€
Cimetière Allées en Béton Allée supplémentaire	Société 1 ->50 341.49 Annule et remplace le précédent d'un montant de 45 964.66€	Société 1 ->50 341.49
Ecran d'ordinateur	Société 1 -> 648.00€	Société 1 -> 648.00€
Raccordement ventouse portail école PPMS	Société 1 -> 1260.18€	Société 1 -> 1260.18€
Plaque Jardin du souvenir	Société 1 -> 515.52€ Société 2 -> 967.68€	Société 1 -> 515.52€
Tracteur	Société 1 -> 106 800€ Société 2 -> 114 000€ Société 3 -> 110 400€	Société 1 -> 106 800€

Porte entrée St Exupéry modification pour salle Tournesol	Société1 -> 14 873.74€	Société 1 -> 14 873.74€
Toitures Mairie +Maison J	Société1 -> 71 293.22€ Société 2 -> 62 896.68€ Société 3 -> 67 660.15€	Société1 -> 71 293.22€

- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Madame le Maire remet à chaque membres la plaquette d'information sur le projet du PLUI. Les travaux débiteront en 2021 pour s'achever au second semestre 2025. Elle précise que ce projet va demander beaucoup de travail aux 54 Maires.

- Allées en béton gravillonnées au cimetière.

M. LEGALLAIS Xavier informe que les allées du cimetière sont terminées.

- CCAS point de situation.

M. GUERIN Guy explique qu'en cette période toutes les manifestations sont annulées. Il va être organisé pour la mi-carême une distribution de crêpes, Salle Lucien Derrey.

Il précise également que les personnes les plus isolées sont appelées toutes les semaines.

La séance est levée à 19h55.